



## Journée des lanceurs d'alerte : Essentiels pour l'intégrité de nos institutions publiques

**Québec, le 23 mars 2022** – Les membres du Forum des partenaires en intégrité publique, composé de l'Autorité des marchés publics (AMP), du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal (BIG), du Commissaire à l'éthique à la déontologie (CED), de la Commission municipale du Québec (CMQ), d'Élections Québec, du Protecteur du citoyen, ainsi que de l'Unité permanente anticorruption (UPAC) rappellent, à l'occasion de la Journée des lanceurs d'alerte du 24 mars 2022, la contribution essentielle des divulgateurs et dénonciateurs à l'intégrité publique.

C'est sous le thème « Ensemble pour renforcer l'intégrité des organismes publics » que le Forum organise pour la première fois une demi-journée de conférences afin de sensibiliser les acteurs du secteur public à l'importance des lanceurs d'alerte pour protéger la probité de nos organisations publiques. L'objectif est également de rappeler les protections offertes aux personnes qui divulguent un acte répréhensible à un des organismes membres du Forum.

### Le rôle et les protections offertes aux lanceurs d'alerte

Le 24 mars 2022, la demi-journée de conférences sera présentée en mode virtuel à un public de divers organismes, municipaux et provinciaux, afin de faire valoir l'importance du rôle des lanceurs d'alerte et les protections qui leur sont offertes. L'activité s'ouvrira avec un mot de la protectrice du citoyen, **M<sup>me</sup> Marie Rinfret**, suivi par celui de la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, **M<sup>me</sup> Sonia LeBel**.

La demi-journée débutera par un panel rassemblant l'inspectrice générale de la Ville de Montréal **M<sup>me</sup> Brigitte Bishop**, la vice-protectrice du Protecteur du citoyen **M<sup>me</sup> Hélène Vallières**, le commissaire à la lutte contre la corruption de l'Unité permanente anticorruption **M. Frédérick Gaudreau**, ainsi que le président-directeur général de l'Autorité des marchés publics **M. Yves Trudel**. Il y sera question du rôle important des lanceurs d'alerte dans la réalisation de la mission de leur organisme respectif.

Ensuite, **M. Jean-Philippe Drapeau**, directeur aux enquêtes en intégrité publique par intérim au Protecteur du citoyen, exposera l'expérience terrain d'un enquêteur en intégrité publique à travers une situation fictive inspirée de faits réels.

Enfin, une présentation du nouveau pôle d'enquêtes en matière municipale, créé par l'intégration du Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes (CIME) à la Commission municipale du Québec, sera faite conjointement par **M. Jean-Philippe Marois**, président de la Commission municipale, et **M. François Girard**, directeur de la future direction.

Pour connaître l'horaire et vous inscrire, [consultez la présentation de l'événement ici](#).

## Faciliter la divulgation d'un acte répréhensible

La Journée des lanceurs d'alerte est l'occasion de rappeler à toute personne qui a été – ou croit avoir été – témoin d'un acte répréhensible à l'égard d'un organisme public qu'elle peut communiquer avec l'institution appropriée. En cas de doute, elle peut communiquer avec le Protecteur du citoyen, qui la dirigera vers l'organisme responsable, le cas échéant.

Les membres du Forum rappellent aux institutions publiques qu'il est essentiel de prendre toutes les mesures nécessaires pour, d'une part, protéger la confidentialité de l'identité des personnes qui divulguent un acte répréhensible lié à un organisme public ou de celles qui collaborent aux vérifications ou aux enquêtes menées à la suite de celles-ci et, d'autre part, s'assurer que ces personnes ne sont pas victimes de représailles.

## Pour une plus grande intégrité des organismes publics

Au Québec, les activités de surveillance et de contrôle des actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics sont exercées par plusieurs intervenants qui agissent selon leur domaine de compétence. Vous trouverez en annexe une description des membres du Forum des partenaires en intégrité publique qui appuient la Journée des lanceurs d'alerte 2022.

## Forum des partenaires en intégrité publique

Sous la coordination de la protectrice du citoyen, le Forum des partenaires en intégrité publique assure la cohérence et la coordination des activités visant l'intégrité du secteur public, dont celles découlant d'une dénonciation d'un lanceur d'alerte. Il regroupe l'[Autorité des marchés publics](#) (AMP), le [Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal](#) (BIG), le [Commissaire à l'éthique à la déontologie](#) (CED), la [Commission municipale du Québec](#) (CMQ), [Élections Québec](#), le [Protecteur du citoyen](#), ainsi que l'[Unité permanente anticorruption](#) (UPAC).

– 30 –

Isabelle Rivoal  
Responsable des relations avec les médias  
et porte-parole  
Commission municipale du Québec  
T : 418 691-2014, poste 83997  
[isabelle.rivoal@cmq.gouv.qc.ca](mailto:isabelle.rivoal@cmq.gouv.qc.ca)

Carole-Anne Huot  
Responsable des relations avec les médias  
Protecteur du citoyen  
T : 418 925-7994  
[carole-anne.huot@protecteurducitoyen.qc.ca](mailto:carole-anne.huot@protecteurducitoyen.qc.ca)

Michel Forget  
Inspecteur-général adjoint  
Bureau de l'inspecteur général (BIG)  
T : 514 984-8272  
[mforget@bigmtl.ca](mailto:mforget@bigmtl.ca)

Mathieu Galarneau  
Porte-parole  
Unité permanente anticorruption  
T : 514 228-3098, poste 12345  
[media@upac.gouv.qc.ca](mailto:media@upac.gouv.qc.ca)

Catherine Durepos  
Secrétaire générale et directrice des affaires  
institutionnelles et administratives  
Commissaire à l'éthique et à la déontologie  
[info@ced-qc.ca](mailto:info@ced-qc.ca)  
T : 418 643-1277

Julie St-Arnaud Drolet  
Porte-parole principale et conseillère stratégique  
Élections Québec  
T : 1 888 870-3320  
[servicemedias@electionsquebec.qc.ca](mailto:servicemedias@electionsquebec.qc.ca)

Stéphane Hawey  
Conseiller en communication  
Autorité des marchés publics  
T : 418 803-1065  
[medias@amp.quebec](mailto:medias@amp.quebec)

# **ANNEXE – MEMBRES DU FORUM DES ORGANISMES EN INTÉGRITÉ PUBLIQUE**

## **SURVEILLANCE DES CONTRATS PUBLICS**

### **Autorité des marchés publics (AMP)**

L'AMP a pour mission de surveiller l'ensemble des contrats publics, notamment la conformité des processus d'adjudication et d'attribution de ces contrats, de même que de recevoir les plaintes de personnes intéressées. Toute personne peut aussi lui communiquer de façon confidentielle des renseignements relatifs à des contrats lorsque l'organisme public concerné n'apparaît pas agir ou avoir agi en conformité avec le cadre normatif en vigueur. Composez le 1 888 772-7443 ou consultez le [amp.quebec](http://amp.quebec).

### **Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal (BIG)**

Le BIG de la Ville de Montréal a pour mandat de surveiller le processus d'octroi de contrats et l'exécution de ceux-ci par la Ville de Montréal et par toute personne morale qui lui est liée. Le BIG doit prendre toutes les mesures nécessaires afin de s'assurer que l'anonymat de toute personne qui lui communique un renseignement soit assuré. Également, des dispositions pénales protègent contre les mesures de représailles toute personne qui communique un renseignement à l'inspectrice générale. Consultez le [bigmtl.ca](http://bigmtl.ca).

## **PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION**

### **Unité permanente anticorruption (UPAC)**

Le Commissaire à la lutte contre la corruption est un corps de police spécialisé dont la mission est d'assurer, pour l'État, la coordination des actions de prévention et de lutte contre la corruption dans le secteur public. Pour ce faire, il dirige et coordonne les équipes d'enquête et de vérification désignées par le gouvernement qui forment l'Unité permanente anticorruption. Consultez le [upac.gouv.qc.ca](http://upac.gouv.qc.ca).

## **INTÉGRITÉ DES ORGANISMES PUBLICS PROVINCIAUX (MINISTÈRES, ORGANISMES, SOCIÉTÉS D'ÉTAT, RÉSEAU DE LA SANTÉ, RÉSEAU DE L'ÉDUCATION)**

### **Protecteur du citoyen**

Le Protecteur du citoyen du Québec est un ombudsman impartial et indépendant qui a pour mission d'assurer le respect des droits des citoyens et citoyennes dans leurs relations avec les services publics. Le Protecteur du citoyen traite les divulgations d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics et les plaintes en cas de représailles liées à ces divulgations. Composez le 1 800 463-5070 ou consultez le [protecteurducitoyen.qc.ca](http://protecteurducitoyen.qc.ca).

## MUNICIPALITÉS, ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

### Commission des municipalités du Québec (CMQ)

La Commission municipale du Québec, à titre d'organisme indépendant voué au domaine municipal, contribue à améliorer la gouvernance, la gestion et la confiance des citoyens envers leurs institutions.

Toute personne peut, en toute confidentialité, transmettre à la Commission des renseignements concernant des possibles manquements de la part d'élus municipaux au Code d'éthique et de déontologie de leur municipalité. Pour plus d'information, consultez le [cmq.gouv.qc.ca/divulgation](http://cmq.gouv.qc.ca/divulgation).

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, la CMQ sera également responsable de recevoir et de traiter les divulgations de toute personne pouvant démontrer qu'un acte répréhensible à l'égard d'une municipalité ou d'un organisme municipal a été commis ou est sur le point de l'être en vertu de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*.

### Protecteur du citoyen

Le Protecteur du citoyen veille également à l'intégrité des municipalités et des organismes municipaux dans certains cas particuliers, notamment lorsqu'ils concernent des lois d'application générale ou des situations en lien avec les ministères provinciaux. Depuis le 19 octobre 2018, les organismes municipaux sont inclus dans la définition des organismes publics et sont assujettis à la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*. Composez le 1 800 463-5070 ou consultez le [protecteurducitoyen.qc.ca](http://protecteurducitoyen.qc.ca).

## ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS PROVINCIAUX

### Commissaire à l'éthique et à la déontologie

Le Commissaire à l'éthique et à la déontologie est une institution indépendante responsable de veiller au respect des principes éthiques et à l'application des règles déontologiques qui doivent guider la conduite des membres de l'Assemblée nationale et de leur personnel. Le titulaire de la fonction de commissaire est une personne désignée par l'Assemblée nationale. Le Commissaire est disponible pour répondre aux questions des citoyens et entendre leurs préoccupations, en toute confidentialité. Consultez le [www.ced-qc.ca](http://www.ced-qc.ca).

## INTÉGRITÉ DU PROCESSUS ÉLECTORAL

### Élections Québec

Élections Québec est une institution neutre et indépendante qui a pour mission d'assurer l'intégrité, la transparence et la fiabilité des élections et de promouvoir les valeurs démocratiques québécoises. En plus d'assurer le bon déroulement des élections provinciales, Élections Québec veille à l'application des règles sur le financement politique et le contrôle des dépenses électorales et agit comme poursuivant public afin d'assurer le respect des lois électorales québécoises. Consultez le [www.electionsquebec.qc.ca](http://www.electionsquebec.qc.ca).